



# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 02 mai 2024

*Procès-verbal approuvé le 06 juin 2024*

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Daphné BAVELIER (zoom), Kerstin BRINKMANN, Martin DEBANNE, Hélène DELAGE, Olivier DESRICHARD, Rita HOFSTETTER (zoom), Dirk KERZEL, Clara KULICH, Fleur LEJEUNE, Semen MANKIN, Gaëlle MOLINARI, Séhélia MOREAU, Darius NADJAFI, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Maude SCHNEIDER, Kishen SENZIANI, Jérôme SIMONET
<b>Ex officio</b>	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Vera KOTTE, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères académiques
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Maïtena ARMAGNAGUE, Edith CAMPOS, Eloïse DIAS, Maximilian HAAS, Neele HEISER, Marco HESSELS, Yoanna SANCHEZ
<b>Ex officio</b>	Stéphanie BOUCHET ROSSIER – conseillère académique
INVITES	

### Ordre du jour

- 1- Approbation du PV du 14.03.2024
- 2- Communications de la doyenne
- 3- Communications de l'administratrice
- 4- Présentation du projet 3F(Family-Friendly-Faculty)
- 5- Approbation du nouveau Règlement interne de Pôle Cité
- 6- Approbation des listes de cours 2024-2025
  - Section de psychologie ; - SSED/TECFA
- 7- Approbation des modifications des Règlements d'études SSED
  - a) Baccalauréat en SED, "éducation et formation" et "enseignement primaire"
  - b) Maîtrise AISE ; c) Maîtrise APESH ; d) Maîtrise MALTT
- 8- Proposition de modification du Règlement d'études du MAS en « Psychothérapie comportementale et cognitive »
- 9- Proposition de modification du Plan d'études et du Règlement d'études du CAS « Diversité, égalité et inclusion »
- 10- Suppression du CAS « Santé mentale, migration et culture »
- 11- Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D LA SÉANCE DU 14.03.2024**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

### **- Choix libre et flexible de l'âge de la retraite**

Retour en CRD des autres facultés et les points de vue sont partagés concernant, notamment, les critères d'évaluation (+ qui évalue ? commission de renouvellement ou CPA ?) et la question de la relève. L'entrée en vigueur, prévue au 1<sup>er</sup> août, sera sûrement reportée au 1<sup>er</sup> septembre.

Au final, beaucoup d'incertitude et d'inquiétude concernant l'opérationnalisation de cette directive.

### **- Plan CCER**

Pour rappel, 5 MCHF sont budgétés dans la COB5.

35% → Volet 1 – Doctorants (mesures FNS rétroactives au 1er avril 2024, ajustement des cahiers des charges, attention au complément d'engagement, nouveaux contrats déjà avec nouvelles conditions salariales)

28% → Volet 2 – Compensation pour les facultés pour le temps protégé pour la thèse

40% → Volets 3 & 4 (Volet 3 pour le CCER senior précaire, pas avant 2026, budget non connu)

## **2. BIS DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION DES EVALUATIONS DANS LES ENSEIGNEMENTS**

La dernière mise à jour des directives concernant l'organisation des évaluations dans les enseignements datait de 2020, soit avant la pandémie.

Les modifications apportées pour tenir compte de l'évolution des contraintes et des exigences liées à l'évaluation concernent notamment les directives concernant les mesures pour les étudiant-es à besoins particuliers, la gestion des copies d'examen, l'anonymisation des examens, les examens en ligne (à distance) ainsi que les reports d'examen.

Les normes concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle ne sont pas encore connues. Des directives du Rectorat vont arriver et les facultés pourront s'y inscrire.

Soumises au vote, les nouvelles directives facultaires sur l'organisation des évaluations dans les enseignements sont approuvées à l'unanimité (18 voix).

## **3. COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATRICE**

### **- Outil Finances**

La situation est très compliquée suite au changement d'outil en début d'année 2024. Le Rectorat s'est engagé à ce que tout soit rentré dans l'ordre d'ici la fin du mois de juin.

Les consignes concernant le budget 2025 n'ont pas encore été transmises.

### **- RH**

Certaines procédures changent avec l'entrée en fonction du nouveau Rectorat.

A noter qu'il est impératif de respecter les délais de déclarations maladie/accident sous peine que les assurances (notamment sur fonds privés) refusent d'entrer en matière (délai déclaration

maladie : 15 jours, accident : 48 h).

Un nouvel outil RH sera déployé dès janvier 2025 avec une période de tests dès juin 2024.

#### **4. PRÉSENTATION DU PROJET 3F (FAMILY FRIENDLY FACULTY)**

##### **Présentation par C. Kulich**

L'idée est de faciliter la conciliation entre vie familiale et travail ou études en adoptant une charte par laquelle la Faculté s'engage à « offrir un environnement bienveillant, respectueux et inclusif, qui tient compte des besoins spécifiques de certains membres de la communauté universitaire avec des charges ou contraintes familiales (y compris les étudiant-es) et qui vise à faciliter de manière globale la conciliation entre travail, études et vie de famille».

Un groupe de travail a été constitué et propose une série de mesures et d'aménagements possibles au sein d'une charte amenée à évoluer et être améliorée. Un comité sera chargé de suivre la mise en œuvre de cette charte au sein de la Faculté.

Le but est également d'envoyer un signal fort au niveau de l'Université de Genève car il existe une certification germanophone dont bénéficient déjà une 10aine d'Hautes Ecoles de Suisse alémanique dont Bâle.

#### **5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE PÔLE CITÉ**

##### **Présentation par M. Debbane**

Créée en 2017, la structure s'est développée et a grandi en termes de quantité et type de prestations fournies, ainsi que d'unités et de plateformes de consultations intégrées. En 2022, le Pôle Cité a obtenu le statut d'Etablissement de Santé, délivré par le Service de la Médecin Cantonale. Il est donc nécessaire de mettre à jour son règlement interne. Les principaux changements concernent :

- Une nouvelle organisation en secteurs d'activité (« Consultations cliniques », « Interventions psychoéducatives » et « Formation et expertise spécialisées ») qui regroupent des unités en fonction du type d'activités/prestations fournies. Ceci a permis en particulier de regrouper en un secteur les consultations faisant partie de l'Etablissement de Santé.
- La clarification des organes, avec la création d'un comité directeur, et de leurs fonctions et responsabilités,
- Le poste de directeur-trice remplace celui de coordinateur-trice et ses compétences, champs d'actions et responsabilités ont été définis,
- L'explicitation des champs d'action et des responsabilités financières et juridiques des unités.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le règlement interne de Pôle Cité est approuvé à l'unanimité (18 voix).

Départ M. Debbane

## **6. APPROBATION DES LISTES DE COURS 2024-205**

### **- SECTION DE PSYCHOLOGIE**

A noter : 4 nouveaux cours en Bachelor

Soumises au vote, les listes de cours 2024-25 sont approuvés à l'unanimité (17 voix).

### **- SSED/TECFA**

Soumises au vote, les listes de cours 2024-25 sont approuvés à l'unanimité (17 voix).

## **7. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'ÉTUDES SSED**

- a) Baccalauréat en SED, "éducation et formation" et "enseignement primaire"
- b) Maîtrise AISE
- c) Maîtrise APESH
- d) Maîtrise MALTT

Ne suscitant ni commentaire ni question, les modifications des règlements d'études de la Section des sciences de l'éducation sont approuvées à l'unanimité (17 voix).

## **8. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS EN PSYCHOTHÉRAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE**

Les universités de Lausanne, de Fribourg et de Genève, en collaboration avec la [Formation Continue UNIL-EPFL](#), organisent conjointement une filière de formation postgrade en psychothérapie comportementale et cognitive (ci-après TCC). Le diplôme est délivré conjointement par les Universités de Lausanne (UNIL), de Fribourg (UNIFR) et de Genève (UNIGE). Ce programme équivaut à 70 crédits ECTS.

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études du MAS en psychothérapie comportementale et cognitive sont approuvés à l'unanimité (16 voix).

## **9. PROPOSITION DE MODIFICATION DU PLAN D'ÉTUDES ET DU RE DU CAS DIVERSITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION**

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Modification du titre des modules,
- Ajout d'un quatrième module (division de l'ancien module 2 valant 4 ECTS en deux modules de 2 ECTS),
- Diminution du travail de fin d'études (3 ECTS à 2 ECTS),
- Légère diminution du nombre total d'heures de travail (passant de 290 à 255.5h).

Soumises au vote, les modifications du plan d'études et du règlement d'études du CAS Diversité, égalité et inclusion sont adoptées (PE)/approuvées (RE) à l'unanimité (16 voix).

## **10. SUPPRESSION DU CAS SANTÉ MENTALE, MIGRATION ET CULTURE**

Pas de relève pour le programme suite au départ à la retraite de B. Goguikian.

Soumise au vote, la suppression du programme du CAS en Santé mentale, migration et culture est approuvée à l'unanimité (16 voix).

## **11. DIVERS**

-

GE/ 03.06.2024/ M. Philippe